



Éditorial

Madame, Monsieur,

Le conseil d'administration de notre association a décidé d'engager une opération de modernisation de sa gouvernance. Nos représentants doivent rechercher une plus grande parité et présenter une diversité semblable à celle qui anime nos actions et qui caractérise nos salariés, nos territoires et notre volonté. L'ifac doit affirmer autrement sa diversité et la revendiquer.

En effet, notre diversité repose bien sur une conception alternative et pragmatique du service à la population. Elle réside dans notre volonté de répondre, sans dogmatisme, sans idée préconçue, aux besoins des usagers.

Elle s'exprime dans notre conception d'une éducation populaire divertissante et formative, qui laisse à chacun la possibilité de s'informer, de découvrir, d'apprendre, de s'approprier son environnement, mais aussi des connaissances, des compétences... En un mot, notre diversité permet à chacun de se forger un peu plus une identité et des opinions.

L'éducation est plurielle et l'action sociale n'est pas uniforme. Ce sont des contextes en mouvement et nous devons incarner ce mouvement. Dans le même temps, l'ifac a toujours voulu plonger ses racines dans les territoires et dans la proximité. Aujourd'hui, notre "plastique" doit ressembler à nos valeurs fondamentales et aux nouvelles dynamiques sociales et éducatives.

L'élargissement de notre assiette d'administrateurs, de partenaires et d'adhérents (usagers, associations, entreprises, élus, professionnels qualifiés, institutions...) doit aussi nous permettre de poursuivre notre vocation première en proposant des actions de qualité, en phase avec les besoins des populations, des collectivités et de la société. L'ifac se veut au service de la vie locale.

Bien sincèrement



Philippe Sueur

Président de l'ifac

Maire d'Enghien-les-Bains

Vice-Président du Conseil Général du Val d'Oise.

À propos des rythmes scolaires

Depuis le 31 mars dernier, les communes se sont positionnées pour fixer la date d'application, dans leurs écoles, de la réforme des rythmes scolaires. La grande majorité d'entre elles ont choisi 2014, pour des raisons d'organisation pratique.

Toutefois, le plus dur reste à faire ! Organiser les concertations avec l'ensemble des acteurs locaux, concevoir les orientations éducatives avec leur cohérence et leur complémentarité, rédiger les projets éducatifs territoriaux et dégager les moyens techniques, financiers et humains pour concrètement préparer la rentrée 2014.

D'un point de vue strictement éducatif, cette réforme peut permettre de repenser l'école. Certaines communes sont déjà très avancées dans ce domaine et se sentent d'autant plus contraintes. D'autres, en revanche, peuvent utiliser cette occasion pour organiser une dynamique concertée avec l'ensemble des acteurs éducatifs et associatifs, comme avec les parents.

Les idées foisonnent, restent à trouver les moyens de mettre tout ceci en ordre !

L'ifac s'est préparé pour répondre aux diverses sollicitations des communes et pour aménager le rythme de ses activités en conséquence. Avec quelques associations départementales de Maires, nous avons organisé des journées d'information et de réflexion, réunissant des élus et des techniciens. Nous avons défini un programme de formation spécifique pour l'animation de ce temps. Nous avons rédigé notre approche pédagogique interne.

Avec le soutien du Ministère de l'Éducation nationale, nous proposons un service de conseil aux communes sur la mise en application de la réforme (aide à la rédaction de PEDT, organisation des activités, recrutement de personnel, formation...). Parce que pour chaque ville, voire pour chaque école, il faudra inventer un fonctionnement ad hoc, nous compilons l'ensemble des sujets, des outils, des bonnes idées et des bonnes pratiques recueillies ça et là, pour les remettre à la disposition des collectivités intéressées.

Contact : rythmes.scolaires@ifac.asso.fr



Matinée-débat sur la réforme des rythmes scolaires

Le 16 février dernier, au CREPS de Chatenay-Malabry, s'est tenue une matinée-débat sur ce thème de la réforme des rythmes scolaires, ainsi que sur la démarche qualité dans les accueils de loisirs sans hébergement.

Cette réunion était organisée par l'association des Maires des Hauts-de-Seine et l'ifac, avec la collaboration de la ville de Chatenay-Malabry et du CREPS. 70 participants, élus et professionnels, étaient présents.

Le cadre de la réforme, la mobilisation des moyens à mettre en œuvre mais aussi des pistes pédagogiques ont été abordés et ont suscité témoignages et questions nombreux.



Depuis les années soixante-dix, l'accueil des jeunes enfants est un axe primordial de la politique familiale française qui souhaite maintenir un taux de natalité élevé (ce taux est un des plus importants d'Europe) et permettre aux femmes d'accéder au marché du travail. Par l'augmentation des places disponibles en accueil collectif et de l'offre des assistantes maternelles, il s'agit de permettre la conciliation des vies professionnelles et familiales.

L'augmentation de l'offre d'accueil

L'offre globale d'accueil des jeunes enfants concerne plus de 57% des enfants de moins de trois ans. Elle a augmenté depuis 1995 et est passée de 874 000 places à 1 326 000 places en 2010 :

Type d'offre d'accueil	Nb de places en 2010	Évolution depuis 1995
Assistants maternelles agréées	855 000	+ 6% par an
Établissements d'accueil du jeune enfant	362 000	+ 2% par an
Écoles maternelles (enfants de 2 ans)	109 000	- 6% par an

Cette augmentation repose principalement sur la reconnaissance du rôle et de la place des assistantes maternelles dans le système d'accueil de la petite enfance (formation, agrément, déclaration, aide financière à la famille). De plus, elles peuvent accueillir jusqu'à quatre enfants, en garde simultanée.

Près d'un tiers des enfants de moins de trois ans, non gardés par leurs parents, fréquentent un établissement d'accueil du jeune enfant, crèche collective ou crèche familiale quand les enfants sont gardés au domicile d'une assistante familiale dépendant de la structure. La progression a été de 33% entre 1995 et 2010. Ces structures sont principalement gérées par les collectivités locales mais le secteur privé qui intervient dans les crèches collectives joue un rôle de plus en plus important.

La formation des professionnels de la petite enfance

La clef de voûte de la qualité de l'accueil est la compétence et la formation des professionnels, en particulier les assistantes maternelles, les auxiliaires de puériculture et les titulaires d'un CAP "petite enfance" qui sont en contact direct avec les enfants et les plus nombreux.

Les intervenants de nos formations sont des professionnels de la petite enfance (puéricultrice, psychologue, éducateur de jeunes enfants, psychomotricien, juristes) à qui nous apportons notre expertise pédagogique sous forme de formations de formateurs ou de mises en situation d'observation avant leurs interventions. Un livret de formation donné à chaque stagiaire fournit un cadre commun à tous.

Au delà de la sécurité matérielle et affective, cadre incontournable de l'accueil, nous faisons prendre conscience à nos stagiaires qu'ils sont les acteurs d'une entité éducative à part entière, d'un espace de socialisation, d'éveil et d'apprentissages qui conditionnera le développement futur de chaque enfant.

Nos stagiaires doivent également apprendre à gérer les relations avec les parents, pour qui la séparation peut être génératrice d'une véritable angoisse, et à s'inscrire dans le réseau des professionnels de la petite enfance (protection maternelle et infantile, relais d'assistantes maternelles...).



Les formations aux métiers de la petite enfance de l'ifac

Les formations d'assistantes maternelles (depuis 1992).

- En 2012, nous avons formé 60 groupes de stagiaires en Île-de-France, 140 groupes en Seine-Maritime et 106 groupes dans les Bouches-du-Rhône. Soit un total de 4350 stagiaires.
- Dès septembre 2013, nous proposerons des préparations au CAP pour les assistantes maternelles.

Les formations au CAP "petite enfance" (depuis 2000).

- En 2011 / 2012, nous avons organisé 7 sessions de formation (dont 4 en Île-de-France) pour 100 stagiaires. Le taux de réussite aux examens a été de 100%.
- En 2012 / 2013, 10 sessions sont en cours.

Les formations d'auxiliaire de puériculture (depuis 2009).

- En 2012, nous avons ouvert 3 sessions de formation (Seine-et-Marne, Hauts-de-Seine et Yvelines) accueillant 69 stagiaires.
- En 2014, nous préparerons 4 groupes (avec une promotion supplémentaire dans les Yvelines). Nous proposerons également des préparations au concours en cours du soir.

Les formations d'assistants familiaux (famille d'accueil) d'enfants de 0 à 18 ans.

- Dans la Seine-et-Marne, nous organisons des formations continues pour les assistants familiaux d'enfants de 0 à 18 ans (90 stagiaires en 2012).

Les formations d'aide de vie aux familles (ADVF), titre homologué par le Ministère du travail.

- Dans le Val-d'Oise, les Hauts-de-Seine, les Yvelines et la Seine-et-Marne, nous organisons 8 sessions par an pour 100 stagiaires environ.

De la garde des enfants au bien-être des enfants

Sans aller jusqu'à dire, comme le suggérait le titre du best-seller de F. Dodson dans années soixante-dix, que *"tout se joue avant six ans"*, la petite enfance apparaît de plus en plus comme une étape essentielle au développement du "petit d'homme". C'est là que se construit l'éveil au monde, la conscience de soi et des autres. La fréquentation d'un milieu éducatif de qualité a des répercussions importantes sur le développement des capacités à s'adapter, jusque dans la vie adulte. Ainsi, l'accueil de la petite enfance est un lieu d'intégration sociale et un levier de la lutte contre les inégalités.

On va vers une diversification des modes d'accueil, il y a maintenant des micro-crèches, des maisons d'assistantes maternelles, des jardins d'enfants. Mais cela doit s'organiser autour du bien-être de l'enfant, de la qualité de l'accueil et de la compétence des professionnels.



L'activité professionnelle des femmes de 25 à 49 ans en 2010

84% des femmes travaillent ou sont demandeuses d'emploi (pour 95% d'hommes).

80% des femmes avec un enfant de moins de trois ans **travaillent** ou sont demandeuses d'emploi.

67% des femmes avec deux enfants dont un de moins de trois ans **travaillent** ou sont demandeuses d'emploi.

43% des femmes avec trois enfants dont un enfant de moins de trois ans **travaillent** ou sont demandeuses d'emploi.

29% des femmes sont à temps partiel (pour 5% d'hommes).

BBbook, la plateforme de places en crèche au service des collectivités

BBbook est une plateforme de réservation en ligne de places en crèche qui permet aux parents salariés de trouver un accueil régulier ou d'urgence, financée par leurs employeurs, dans un réseau de qualité de plus de 350 crèches partout en France. Plus de 1 230 places sont actuellement disponibles.



Les atouts de BBbook pour votre collectivité

Offrez aux parents salariés la possibilité de trouver une place disponible en un clic. BBbook s'occupe de toutes les démarches auprès de leur employeur.

Proposez vos places disponibles en temps réel. Fixez votre tarif pour toutes entreprises, pour les entreprises de votre commune et pour vos habitants dont l'employeur financerait la place.

Répondez aux besoins d'accueil d'urgence des parents salariés (nounou absente, mission professionnelle,...) et optimisez vos taux d'occupation. Vous pouvez proposer en ligne les disponibilités pour l'accueil occasionnel (demi-journées, mercredi, vacances...).

BBbook en partenariat avec l'ifac propose une formation du personnel de vos crèches à l'accueil d'urgence. L'objectif de cette formation est de permettre aux professionnels de mener une réflexion pour adapter au mieux leurs pratiques aux spécificités de ce type d'accueil. Elle permet également d'identifier les conséquences pour l'enfant et ses parents, les professionnels et le groupe d'enfants accueillants.

Pour plus d'informations : www.bbbook.fr

Contact : Ariane RAUGEL, Présidente

06 71 21 76 74 / arianeraugel@bbbook.fr

Les accueils petite enfance de l'ifac

L'ifac gère sur le territoire national :

- sept multi-accueils collectifs (MAC) dont quatre dans les Bouches-du-Rhône.
- un jardin d'enfants dans le Rhône.
- cinq relais d'assistants maternels (RAM), trois en Ile de France et deux à Marseille.

Nous représentons une alternative associative, crédible et structurée, à la multiplication des offres du secteur privé. Notre démarche s'appuie un réel projet de territoire, élaboré en lien avec les équipements de la commune et l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la petite enfance.

L'ifac fait bénéficier aux communes de son expérience, tout en développant un projet innovant intégrant l'analyse du contexte local. Nous le faisons vivre et évoluer en y associant les familles, notamment en créant un conseil d'établissement.

Nos professionnels travaillent en relation avec une psychologue et un pédiatre.

Au sein des structures, notre association assure la continuité du service public par délégation des communes. Nous collaborons étroitement avec les élus et nous plaçons quotidiennement et continuellement l'enfant au centre du projet social.

Dans nos crèches, nous mettons l'accent sur le lien avec la famille. Nos projets sociaux favorisent le soutien à la parentalité. Des ateliers parents ont lieu tous les 15 jours.

Ces ateliers permettent aux parents de participer activement à la vie de la structure tout comme d'échanger, au cours de rencontres thématiques, avec les équipes ainsi qu'avec les acteurs et instances du paysage local de la petite enfance. Ces ateliers sont mis en place sur proposition de l'équipe pédagogique d'encadrement ou à l'initiative des parents qui veulent apporter aux enfants leur savoir faire, leur spécialité, leur professionnalisme sur le temps d'une activité (par exemple boulangers, cuisiniers, jardiniers, professionnels du spectacle et de l'animation, musiciens, conteurs, fermiers...).

Les familles sont aussi invitées à participer à toutes les manifestations festives et pédagogiques organisées dans et autour de nos structures.

L'ifac, en développant aussi l'accueil de l'enfant porteur de handicap, établit un partenariat étroit avec les services sociaux, médicaux et para médicaux.

Les MAC de l'ifac sont des Maisons ouvertes à tous : parents, élus, instances administratives, sociales, médicales et culturelles, avec, au centre des préoccupations : l'enfant en devenir, le tout petit qui, grâce à la bienveillance de sa famille et des professionnels, va se développer et évoluer pour être l'adolescent et l'adulte de demain.

Un jardin d'enfants à Craponne

Dans le cadre d'une Délégation de Service Public, l'ifac assure la gestion, l'organisation et l'animation du pôle animation jeunesse de la ville de Craponne (69) depuis le 1^{er} septembre 2012.

Cette unité regroupe 3 structures :

- un espace Jeunes pour les 13-18 ans,
- un accueil de Loisirs sans hébergement pour les 3-12 ans,
- un jardin d'enfants pour les 2-4 ans.

Le jardin d'enfants* est une nouvelle solution d'accueil pour les jeunes enfants de 2 à 4 ans, complémentaire à l'accueil effectué par les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) telles que les crèches et haltes-garderies. C'est une structure intermédiaire entre la famille, la crèche ou l'assistante maternelle et l'école maternelle. Le jardin d'enfants doit faciliter l'éveil progressif de l'enfant, et le préparer doucement à son entrée à l'école maternelle.

Le jardin est dirigé par un éducateur jeune enfant et encadré par un professionnel titulaire d'un diplôme spécialisé dans la petite enfance (CAP, BEP, DEAVS).

Depuis le 1^{er} décembre 2012, Régine Cadel (directrice du jardin d'enfants) et Lora Gonzalez (auxiliaire de puériculture) accueillent 19 enfants à temps plein ou à temps partiel pour 18 familles.

* Structure relevant de la réglementation des EAJE (cf. décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans)

Contact : regine.cadel@ifac.asso.fr





La Charte "Colo"

**L'aventure pour les enfants,
la sérénité pour les parents**

La surenchère des offres de séjours dans le paysage des vacances pour enfants nous éloigne de plus en plus des intentions fondatrices de l'éducation populaire. La bagarre commerciale des organisateurs démontre bien que nous sommes passés dans une offre concurrentielle qui s'apparente plus parfois au tourisme qu'aux colonies de vacances.

Pour lutter contre cette tendance, l'ifac a défini une charte "Colo" qui garantit l'aventure pour les enfants et la sérénité pour les parents. Notre volonté "Colo" est d'engager des organisateurs à proposer des séjours pour tous et notamment pour les familles qui n'ont pas la possibilité de bénéficier d'une aide extérieure (CCAS, comité d'entreprises, villes...).

L'ifac souhaite favoriser à nouveau un concept de vacances basé sur une logique de proximité et d'animation, à un prix raisonnable, avec des journées ludiques, éducatives et simples... inutile d'aller à l'autre bout de la France et de faire des activités à sensation, pour passer de bonnes vacances !

Dans cet esprit, l'ifac et un de ses partenaires organisent dès cet été des séjours qui favorisent :

- Un encadrement professionnel rassurant pour les parents.
- La vie de groupe, le partage d'expériences communes, le respect, la bienveillance et la solidarité.
- Un apprentissage convivial de la vie en collectivité.
- Des tarifs plus accessibles.
- Une attention forte à la nature et à l'environnement.
- Un séjour confortable aussi pour les familles.
- Un dépaysement dans la proximité.

**Pour plus d'information : www.ma-colo.fr
Contact : Laure ou Jessie - 01 42 62 93 10**



Notre Observatoire de l'animation



L'ifac diffuse par le biais de son "Observatoire de l'animation" des informations sur des ressources concernant nos domaines d'activités : rapports, études, réglementations, méthodologies et pratiques.

L'objectif est d'alimenter les réflexions pour que notre organisme et l'animation continuent à être une force de proposition d'actions et de démarches en phase avec les évolutions de notre société et de nos environnements institutionnels.

Un abonnement gratuit permet de recevoir directement les dernières informations de l'Observatoire par email.

Pour plus d'information : observatoire.ifac.asso.fr

Vous trouverez notamment dans "l'observatoire" une information sur le nouvel outil proposé par l'agence du service civique, pour l'accueil des "décrocheurs scolaires".

Évaluation externe et accompagnement des établissements médico-sociaux (ESSMS)

Depuis 2002, les établissements et les services sociaux et médico-sociaux ont l'obligation de procéder leur évaluation externe. Cette évaluation devra être faite avant le 31 décembre 2014. Plus de 25 000 ESSMS sont concernés et beaucoup sont administrés par des élus.

Cette obligation n'est ni un contrôle ni une certification mais bien un regard méthodologique et critique extérieur qui doit servir à mesurer précisément la façon dont l'établissement conduit son projet et ses services aux usagers. Cet exercice, dans la suite logique d'une évaluation interne, s'attarde sur les missions de l'établissement, sur les valeurs ou les références professionnels à partir desquelles il agit, et sur les bénéfices qu'en retirent les usagers.

La conduite de cette évaluation externe est basée sur une méthode participative. Les données et observations recueillies permettent d'élaborer des préconisations, sur les aspects stratégiques et opérationnels, en concertation avec la direction de l'établissement. C'est une démarche de progrès.

Depuis octobre 2012, l'ifac est habilité par l'Anesm à réaliser ces évaluations externes et entend mettre aux services des ESSMS son expérience de l'évaluation, de la formation et du conseil opérationnel. Nous sommes dotés d'un premier noyau de dix consultants, tous habilités par l'Afnor, pour l'évaluation externe des ESSMS.

**Pour plus d'information : evaluation-essms.ifac.asso.fr
Contact : Martial Dutailly - 01 46 88 10 10**

Directeur de la publication :
Marc Guillemot

Coordination du comité de rédaction :
Jean-Charles Thélot

Maquette :
Service communication de l'ifac